

Rapport moral du Président.

Depuis notre dernière assemblée générale, le 23 juin 2019, notre association, comme toutes les autres, petites ou grandes, n'a pas échappé aux répercussions de la crise sanitaire sur son fonctionnement.

Néanmoins, nous avons pu tenir, grâce à l'utilisation de la visio-conférence et à la mobilisation de nos membres la plupart de nos activités. Je me dois de remercier tout particulièrement nos deux représentants aux instances européennes, Richard Delplanque, membre de l'EXCO et Trésorier d'EAPN, et Jeanne Dietrich, membre du groupe stratégique. Le travail de Richard doit être particulièrement salué car il s'effectue dans un contexte non francophone que nous dénonçons depuis longtemps qui nuit à la qualité des débats et fait émettre des doutes sur l'efficacité de la participation de tous. Nous devons poursuivre nos demandes pour une amplification de la traduction en français des documents qui circulent et utiliser les quelques crédits que nous avons pour ce faire.

Merci aussi à Jeanne de représenter EAPN France au groupe stratégique. Grâce à sa profonde connaissance des questions sociales, et notamment celles du logement et de l'hébergement, elle a pu contribuer à la réponse de la France à la consultation organisée par la Commission européenne sur le Socle européen des droits sociaux. Nous avons mis l'accent plus particulièrement sur quatre points :

- La nécessité d'un revenu minimum dans tous les pays de l'Union ;
- Une protection sociale pour tous quel que soit le statut dans l'emploi ;
- Des salaires décents ;
- Un accès aux services essentiels, en généralisant le droit au logement, la garantie enfance, pour lutter contre la pauvreté des enfants, la création de médiateurs des droits, une alimentation de qualité et accessible pour tous en profitant de la réforme de la politique agricole commune.

L'année 2018 s'était terminée avec la crise des Gilets jaunes. J'ai rédigé un article sur « Les violences indicibles faites aux pauvres ». Il aurait dû paraître dans une revue pour soignants mais sa parution a été retardée. Nous avons, pour les élections européennes de mai 2019 relancer le collectif #PourUneEurope Solidaire, et publier une tribune qui a été reprise par Mediapart : « Appel du 9 mai pour une Europe solidaire ! ». Elle était signée par une vingtaine de grandes associations françaises, a été traduite en anglais et transmise à EAPN.

Le 20 septembre 2019 s'est tenue à Reims la journée nationale sur le droit à l'alimentation en présence d'une centaine de participants. Elle s'est conclue par l'adoption d'un texte : « Vers un droit à l'alimentation en France ». EAPN France s'engage pour la reconnaissance d'un droit effectif à l'alimentation. Faute de moyens suffisants, nous n'avons pas poursuivi les travaux du groupe dédié à ce sujet. Mais j'ai noué des contacts avec de nouveaux interlocuteurs de la Fédération des Banques alimentaires et des industriels de l'agro-industrie – contacts qui pourraient déboucher d'ici la fin de l'année.

Enfin, le groupe de travail « Investir pour une participation réussie » a rédigé une position d'EAPN France sur les questions importantes des coûts de la participation, du statut des participants et de leur rétribution. Cette contribution a été présentée le 14 novembre 2019 à l'occasion de la journée « Voix d'avenir » organisée par la Fondation de France au palais des Congrès de Montreuil.

Nous avons décidé d'ouvrir les instances d'EAPN France aux personnes en situation d'exclusion. Jusqu'ici, Richard Delplanque était le seul à y participer. La Fondation de l'Armée du Salut a fait un appel à candidature et 4 personnes devraient intégrer notre CA lors de la prochaine assemblée. On tentera en 2021 d'élargir encore cette participation qui est l'une des caractéristiques de notre mouvement.

Un dernier mot sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Celle-ci ne s'est pas développée à la hauteur de ce qu'il était nécessaire. Il faut passer à une étape supplémentaire. L'occasion nous en ait donnée avec le rapport du Collectif pour une protection solidaire présenté entre autres par le Secours Catholique et Aequitaz : « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti. » Il s'agit, depuis la mise en œuvre du RMI, en 1988, d'une avancée très importante. Le nombre d'allocataires de minima sociaux n'a cessé de croître, en particulier ceux du RSA qui sont plus de deux millions aujourd'hui. La crise du COVID touche les plus faibles et le nombre de chômeurs et de pauvres va s'envoler dans les mois qui viennent.

Alors que l'obligation d'un accompagnement incombait aux départements lorsque le RMI a été créé, celle-ci a totalement disparue. La situation et le suivi des allocataires sont extrêmement différents d'une collectivité à l'autre, tant sur la réalité de l'accompagnement individuel que sur les sanctions. L'arrêt du 15 juin 2018 du Conseil d'État autorisant le bénévolat obligatoire risque d'entraîner des dérives considérables dans les politiques sociales départementales et de mettre à mal le principe d'égalité de nos concitoyens devant la loi. Le type même du contrat passé entre l'allocataire et l'institution est faussé.

Les préconisations du rapport seront l'un des principaux points de discussion de notre prochaine Assemblée. Elles renouent avec les principes fondateurs de la Sécurité sociale : Pas de Sécurité sociale sans revenu minimum garanti.

Ces discussions permettront à EAPN France de participer aux débats, en France, sur le RUA (Revenu universel d'activité) – si celui-ci resurgit, et en Europe, sur l'instauration d'un revenu minimum dans tous les pays de l'Union européenne, un point plus particulier étant fait avec nos voisins allemands.

Je ne terminerai pas ce rapport moral sans remercier chaleureusement nos stagiaires pour l'aide particulièrement précieuse qu'elles apportent aux administrateurs. Giorgia Ponti, Julia Desplats, Cécile Bialot et Helena Jestin laquelle a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier avec beaucoup d'enthousiasme et d'efficacité.

Guy Janvier, le 23 novembre 2020.